



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, mardi le 8 septembre 2009, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin, et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée.

M. le conseiller Christian Bélisle (maire de La Macaza) est absent.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, MM. Michel Robiboux, directeur des travaux publics et Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été transmis aux membres du Conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais.

009/08-09-09-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Claire Coulombe :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport financier pour l'exercice financier 2008 et rapport du vérificateur : dépôt et approbation
3. Dépôt du procès-verbal d'une correction apportée au règlement numéro A-12 par la greffière conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes
4. Adoption du règlement numéro A-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
5. Société de développement du Réservoir Kiamika
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

010/08-09-09-A

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR : DÉPÔT ET APPROBATION

Mme Nicole Bouffard, trésorière, présente en résumé le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le rapport financier de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2008 soit adopté, tel que préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, SENC.

Que le rapport du vérificateur soit également adopté, tel que préparé par la firme comptable Amyot Gélinas, SENC.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE CORRECTION APPORTÉE AU RÈGLEMENT NUMÉRO A-12 PAR LA GREFFIÈRE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la greffière dépose le procès-verbal de la correction apportée au règlement numéro A-12 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de fonctionnement de l'Agglomération de Rivière-Rouge, où une erreur s'était glissée dans le premier paragraphe de l'article 4.

011/08-09-09-A

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-15 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière mentionne l'objet du règlement numéro A-15 et sa portée.

Les membres du Conseil déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro A-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et renoncent à sa lecture, ledit projet de règlement leur ayant été remis dans les délais requis.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro A-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro A-15 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 est reproduit au livre des règlements.

012/08-09-09-A

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

D'autoriser le paiement de la facture de la Société de développement du Réservoir Kiamika au montant de 22 008,54 \$ pour l'engagement de service d'ingénierie et la continuation de planification stratégique.

Que cette dépense soit prise à même le budget courant de l'Agglomération pour un montant de 19 300,00 \$ et que la différence de 2 708,54 \$ soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

ADOPTÉE

Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

013/08-09-09-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h15.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe